



Droits d'auteur/logiciel suite à rachat de droits

Par NorbiOne

Bonjour,

Il y a plus de 20 ans, au sein de la société A, le développement d'un logiciel X a nécessité la création d'un outil K original que j'ai inventé et programmé en tant que salarié sous contrat (CDI précisant la cession de mes droits pour toute écriture de logiciel).

Ensuite cet outil K (fichier exécutable + une petite partie de code source) a été réutilisé tel quel pour faire d'autres logiciels Y et Z dans la même société A.

Une société B a racheté les droits à la société A concernant le logiciel X ainsi que tout le code source de X (sans préciser le détail, c'est à dire s'il inclue les sources de l'outil K).

Question : qui possède les droits patrimoniaux des sources de l'outil K ?

- 1) la société A
- 2) la société B
- 3) les deux ?

Ai-je bien des droits moraux en tant qu'auteur de l'outil K ?

Mon objectif étant d'obtenir à l'amiable les droits patrimoniaux des sources de l'outil K pour les mettre en Open source à titre pédagogique sans aucun objectif commercial, mais je ne sais pas qui possède ces droits.

D'avance merci pour toute aide !

Par NorbiOne

Quelqu'un aurait une piste pour mon problème ?

S'il manque des informations pour pouvoir y répondre, dites-moi...

D'avance merci !